

LE CLAPE

ÉTUDE SURVEILLÉE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

CENTRE DE LOISIRS

GARDERIE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SOMMAIRE

- 1 - PRÉSENTATION ET ENCADREMENT
- 2 - PÉRIODES D'OUVERTURE ET HORAIRES
- 3 - LIEUX D'ACCUEIL
- 4 - MODALITÉS D'INSCRIPTION
- 5 - CONDITIONS D'ADMISSION
- 6 - ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS
- 8 - LA RESTAURATION
- 9 - LES TARIFS ET LE PAIEMENT
- 10 - LES PROJETS ET ACTIVITÉS
- 11 - LE DROIT À L'IMAGE
- 12 - LA VIE EN COLLECTIVITÉ
- 13 - L'ÉQUIPEMENT DE L'ENFANT
- 14 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES
- 15 - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - PRÉSENTATION ET ENCADREMENT

Le CLAPE organise différentes activités périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans scolarisés au lycée Chateaubriand de Rome.

L'enfant est accueilli par une équipe d'animation composée d'un personnel qualifié.

L'encadrement des enfants nécessite un animateur pour 8 mineurs de moins de six ans et un animateur pour 12 mineurs de plus de six ans.

2 - PÉRIODES D'OUVERTURE ET HORAIRES

Les activités se déroulent du lundi au vendredi et pendant une des 2 semaines des petites vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps).

Les horaires sont les suivants :

lundi/mardi/jeudi: 15h30-18h30

Mercredi: 13h30-17h30

vendredi: 14h30-17h30

Centre de loisirs des petites vacances : 8h30/9h00-16h00/30/sortie exceptionnelle 14h00/30

Les sorties anticipées ne sont pas autorisées en milieu d'activité.

Il est impératif de respecter les horaires.

En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents sont tenus d'appeler le CLAPE .

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité pour tout événement survenu après les horaires du CLAPE.

L'effectif minimum pour faire partir une activité est de 6 enfants, ou 40 enfants pour le centre de loisirs.

3 - LIEUX D'ACCUEIL

Lycée Chateaubriand, via di villa Ruffo 31: accueil pour les 3 - 12 ans, du lundi au vendredi et une semaine sur les 2 des petites vacances - Tél : +39.388.483.6230

4 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

La fréquentation des activités est soumise à une inscription obligatoire.

L'inscription concerne tous les enfants fréquentant même exceptionnellement le CLAPE et s'effectue uniquement en ligne sur notre site : www.leclape.eu.

Durée de l'inscription :

Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire (de septembre à juin de l'année scolaire en cours).

- Les inscriptions aux activités se font en ligne sur notre site : www.leclape.eu, au mois de septembre et sont valables pour l'année scolaire en cours de septembre à juin.
- Pour les petites vacances scolaires/centre de loisirs: un mail sera envoyé aux adhérents par le clape et à tous les élèves de l'école par le lycée Chateaubriand, un mois avant le commencement du centre de loisirs.
- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur notre site: www.leclape.eu
- Toute absence doit être signalée à la directrice ou à l'équipe d'animation. Tout retard de plus de 15 min sera facturé au tarif de 15€.
- Le remboursement de la semaine de centre de loisirs est prévu, seulement en cas de maladie avant le commencement du centre de loisirs, sous présentation d'un certificat médical.
- L'inscription et les activités du lundi ou vendredi ne sont pas remboursables.
- En cas de renoncement aux activités, il vous suffira d'en informer la directrice, au moins une semaine à l'avance.

L'inscription d'un enfant n'est pas reconduite pour la rentrée suivante. Vous devez donc réinscrire votre enfant aux activités en vous connectant sur votre compte CLAPE. En cas d'oubli des codes d'accès de votre compte, veuillez contacter la directrice du CLAPE :

mail: info@leclape.it ou Tél : +39.388.483.6230

5 - CONDITIONS D'ADMISSION

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les élèves du lycée Chateaubriand de la petite section à la 4ème.

Les enfants ne pourront pas être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.

En cas de fièvre ou mal être de l'enfant, nous vous contacterons pour venir le chercher.

6 - ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

- Les enfants de la maternelle sont prélevés en classe à la fin des leçons par les intervenants du clape.
- Les enfants du primaire sont accueillis à la fin des cours dans la cour du Casone où les attendent les intervenants des différentes activités.
- Les élèves du collège se rendent en autonomie dans la cour du casone ou directement dans la classe où se déroule l'activité.
- L'animateur est responsable du pointage des enfants et des enfants pendant toute l'activité.
- La restitution des enfants par l'animateur aux parents ou personne autorisée par les parents dans le carnet de correspondance, se fait exclusivement à la petite porte. Toute personne qui vient chercher l'enfant, autre que les parents, doit être en mesure de présenter une pièce d'identité sur simple demande du personnel CLAPE. Les représentants légaux s'assurent au préalable que les coordonnées téléphoniques des personnes habilitées à venir chercher l'enfant soient indiquées sur le carnet de correspondance de l'école ou communiquée par mail au clape: info@leclape.it
- En aucun cas, une personne, qu'elle soit de la famille ou non de l'enfant ne sera autorisée à prendre un enfant sans cet accord préalable par le ou les représentants légaux et sans pouvoir justifier de son identité.
- Si la personne qui vient chercher l'enfant ne semble pas en mesure d'assurer le retour de l'enfant en toute sécurité, le personnel du CLAPE se réserve le droit de refuser de lui remettre l'enfant. Le personnel appellera le responsable légal, pour venir chercher l'enfant en toute sécurité.
- L'enfant autorisé à rentrer seul à son domicile, est renvoyé à l'heure convenue si la famille a signalé par écrit l'autorisation de sortie, soit par mail, soit sur papier libre.

7 - SÉCURITÉ ET SANTÉ

- En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le temps du CLAPE, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Les parents sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.
- Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire du dossier clape.

Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourront être pris en charge. Ces protocoles précisent la conduite à tenir par l'équipe d'animation en cas de symptômes pouvant mettre la santé de l'enfant en danger. Cette demande doit être engagée par la famille auprès du médecin. Le PAI doit être renouvelé chaque année. Les parents d'enfants ayant un PAI devront contacter la directrice du CLAPE afin de définir ensemble les modalités d'accueil de l'enfant.

- Les enfants porteurs d'un handicap ponctuel (béquilles, membres plâtrés...) seront accueillis lorsque le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou l'activité proposée.

8 - LA RESTAURATION

Les menus du centre de loisirs sont communiqués le vendredi avant le commencement du centre de loisirs. En cas de régime alimentaire spécifique, vous devez contacter le CLAPE, une semaine avant le commencement du centre de loisirs, afin de mettre en place un menu spécifique aux besoins de l'enfant.

Les allergies ou régimes alimentaires sont à signaler au moment de l'inscription administrative en ligne, avec si nécessaire, la mise en place d'un PAI et à tout moment dès lors qu'il y a une évolution en la matière chez l'enfant.

Il est interdit aux enfants de manger leur goûter pendant les activités. Les enfants pourront faire leur goûter dans la cour du casone, avant le commencement des activités.

9 - LES TARIFS ET LE PAIEMENT

Les tarifs sont consultables sur le site: www.leclape.it

Le tarif horaire comprend :

- Les activités mises en place dans le cadre du CLAPE.
- Le matériel didactique.
- Les familles boursières bénéficient de 50% de remise sur le prix de l'inscription.
- Les factures sont disponibles sur le compte clape de chaque adhérent.
- Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire en une solution ou par trimestre.
- Aucun remboursement n'est prévu, sauf pour le centre de loisirs en cas de maladie, dès le 1er jour du centre, avec certificat médical.
- Coordonnées bancaires :

CLAPE ETS

SWIFT : BAPPIT21251

IBAN : IT21J0503403265000000004376

10 - LES PROJETS ET ACTIVITÉS

Les projets d'activités sont élaborés par l'équipe d'animation en fonction du projet éducatif et pédagogique.

En fonction des conditions météorologiques, certaines activités peuvent être remplacées si elles sont en extérieur.

11 - LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, le CLAPE est amené à prendre des photos ou des films des enfants. Les photos sont prises en visionnage uniquement par les parents et sont partagées sur un lien drive qui sera détruit à la fin de l'année scolaire.

Les familles qui n'y sont pas favorables doivent en avertir impérativement la directrice et le signaler sur le dossier d'inscription en ligne de l'enfant.

12 - LA VIE EN COLLECTIVITÉ: responsabilité des enfants et comportement :

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation et de respecter aussi les règles du règlement intérieur de l'école.
- Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du CLAPE, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si les difficultés de comportement persistent, les parents en seront avertis par courrier et des sanctions seront appliquées selon la gravité des faits et dans un souci de protection des enfants.

Types de problèmes	Manifestations principales	Mesures
Fautes légères	Comportement bruyant et non policé. Refus d'obéissance. Remarque déplacée et/ou agressive envers un enfant et/ou un adulte.	Un avertissement oral sera fait à l'enfant. Un mot ou un mail sera adressé à la famille.
Fautes graves	Persistance d'un comportement impoli. Refus systématique d'obéissance et agressivité caractérisée.	La responsable du CLAPE en informera les parents. En l'absence d'amélioration : exclusion possible de l'enfant pour 1 séance.

<p>Non-respect des biens et des personnes</p>	<p>Comportement provocant ou insultant. Dégradation(s) mineure(s) volontaire(s) de matériel mis à disposition.</p>	<p>La responsable du CLAPE en informera les parents. Exclusion de l'enfant pour 2 séances. Puis 4 séances si pas d'amélioration et possibilité d'exclusion définitive.</p>
<p>Menaces vis-à-vis des personnes ou dégradations volontaires des biens</p>	<p>Agression physique envers les autres enfants ou adultes, dégradation importante ou vol de matériel mis à disposition</p>	<p>La responsable du CLAPE en informera les parents Exclusion définitive / poursuites pénales possibles</p>

13 - L'ÉQUIPEMENT DE L'ENFANT

- Tenues adaptées à l'activité (vêtements et chaussures) ;
- sac à dos comprenant une tenue de rechange (pour les 3-6 ans) et selon les saisons, une casquette, de la crème solaire, un vêtement de pluie... ;
- selon l'activité, du matériel peut être demandé (trousse complète pour l'étude surveillée...).

14 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le CLAPE est assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, ses bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement.

Le CLAPE n'est pas responsable en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles ou objets de valeurs de l'enfant.

Il est interdit d'emmener des jouets ou objets de valeur pendant les activités CLAPE.

15 - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est consultable sur le site Internet : www.leclape.eu. et s'ajoute au respect du règlement intérieur du lycée Chateaubriand qui accueille les activités du CLAPE.

L'inscription d'un enfant au CLAPE implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille ou le représentant légal de l'enfant.

Chaque famille s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription de l'enfant.

Fait à Rome, le

Présidente Miriam Tiro